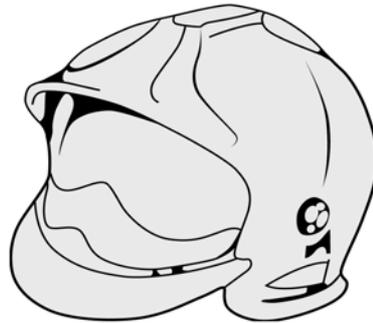


ISSN : (en cours)

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 12**

ANNEE 2003

Edition du 5 février 2003

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>3</b>
Séance du 20 décembre 2002.....	3
Retrait provisoire des délégations d'attribution du Bureau .....	3
D.M.3 2002.....	3
Budget Primitif 2003.....	3
Principe de sur-cotisation de la construction de centre de secours par le SDIS .....	3
Subventions versées par le SDIS.....	4
Loyers versés aux communes CS.....	4
Emprunts des communes CS, CSP, CI.....	4
Conventions annuelles de financement avec les communes sièges d'un CPI.....	4
Convention blanchisserie.....	4
Remise gracieuse de dette .....	5
Liste des matériels à acquérir en investissement .....	6
Créations et suppressions de postes .....	6
Régime indemnitaire.....	6
Astreintes.....	7
Cotisations ordinales.....	7
Formation des sapeurs-pompiers de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaires .....	7
Création de CI.....	7
Marchés publics 2003.....	7
Réforme et vente de matériel.....	8
Avenant à la convention de prêt de matériel au profit du SDIS du GARD.....	8
Transports sanitaires non-urgents.....	8
Type de transport .....	8
Programmes des CS et CI.....	8
Opérations immobilières 2003 .....	8
Bail avec la Société civile immobilière HAUVILLE.....	9
Contrat de location pour le CS d'Epernon.....	9
Report de délai d'attribution de bourse poids lourds .....	9
Mise en place de la redevance relative au traitement des déchets .....	9
Elargissement du cadre d'emplois des opérateurs CTA/CODIS .....	9
Délégation d'attributions au Bureau.....	9
<b>BUREAU.....</b>	<b>10</b>
Séance du 3 février 2003.....	10
Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de biens affectés par la commune d'Authon du Perche au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir.....	10
Avenant n° 1 au contrat d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux .....	10
Avenant n° 3 au contrat "Bris de machines".....	10
Avenant n° 3 à la convention de développement d'activités pour l'emploi des jeunes n° 02899A0021 signée le 9 mars 1999 .....	10
<b>ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT.....</b>	<b>11</b>
Arrêté n° 2002-343 du 25/04/2002 : Nomination du chef de centre du CI d'ALLONNES .....	11
Arrêté n° 2002-590 du 30/07/2002 : Nomination du chef de centre du CI de THIVARS.....	11
Arrêté n° 2002-713 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BAILLEAU LE PIN .....	11
Arrêté n° 2002-714 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de CLEVILLIERS-CHALLET.....	11
Arrêté n° 2002-715 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BEVILLE LE COMTE .....	11
Arrêté n° 2002-716 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de GAS .....	11
Arrêté n° 2002-749 du 10/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de FONTAINE LA GUYON.....	11
Arrêté n° 2002-750 du 10/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DAMMARIE.....	12
Arrêté n° 2002-775 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de PONTGOUIN.....	12
Arrêté n° 2002-776 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de MAILLEBOIS.....	12
Arrêté n° 2002-777 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DIGNY .....	12
Arrêté n° 2002-778 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST AUBIN DES BOIS.....	12
Arrêté n° 2002-779 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SOURS .....	12
Arrêté n° 2002-780 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SAINVILLE .....	12
Arrêté n° 2002-781 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST SYMPHORIEN LE CHATEAU.....	13
Arrêté n° 2002-782 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BEAUMONT LES AUTELS .....	13
Arrêté n° 2002-783 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LA BAZOCHE GOUET.....	13
Arrêté n° 2002-784 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST VICTOR DE BUTHON.....	13
Arrêté n° 2002-785 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BU.....	13
Arrêté n° 2002-786 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DANGEAU .....	13
Arrêté n° 2002-787 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de CHATILLON EN DUNOIS .....	13
Arrêté n° 2002-788 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LA FERTE VILLENEUIL .....	14
Arrêté n° 2002-789 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LE GAULT ST DENIS.....	14

Arrêté n° 2002-790 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SANCHEVILLE .....	14
Arrêté n° 2002-791 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de UNVERRE .....	14
Arrêté n° 2002-792 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de JANVILLE .....	14
Arrêté n° 2002-823 du 25/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI d'AUNAY SOUS CRECY.....	14
Arrêté n° 2002-829 du 30/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de TERMINIERS .....	14
Arrêté n° 2002-906 du 02/10/2002 : Nomination du chef de centre du CI de THIRON GARDAIS.....	15
Arrêté n° 2002-938 du 17/10/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BOISSY LES PERCHE .....	15
Arrêté n° 2002-1020 du 19/11/2002 : Nomination du chef de centre du CPI de LOIGNY LA BATAILLE .....	15
Arrêté n° 2002-1251 du 05/12/2002 : Nomination du chef de centre du CS de BREZOLLES .....	15
Arrêté n° 2002-1380 du 31/12/2002 : Nomination du chef de centre du CS d'ILLIERS-COMBRAY .....	15
Arrêté n° 2003-135 du 22/01/2003 : Nomination du chef de centre du CS de LUCE.....	15
Arrêté n° 2003-201 du 05/02/2003 : Délégation de signature du Président du Conseil d'Administration .....	15
<b>ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET .....</b>	<b>18</b>
Arrêté n° 2003-0017 du 16/01/2003 : Création du C.I. de Logron.....	18
Arrêté n° 2003-0036 du 17/01/2003 : Création du C.I. d'Alluyes .....	18
Arrêté n° 2003-0043 du 21/01/2003 : Liste opérationnelle S.A.L.....	18
Arrêté n° 2003-0044 du 21/01/2003 : Liste opérationnelle GRIMP.....	18
<b>ARRETES DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR .....</b>	<b>19</b>
Arrêté du 03/01/2003 : Tableau d'avancement .....	19
Arrêté du 03/01/2003 : Tableau d'avancement .....	19

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 décembre 2002 à 9h00, au Centre de Secours Principal 12 boulevard Foch à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs de MONTGOLFIER, HAMEL, BONISSOL, LAMIRAUULT, DUSSUTOUR, TEROUINARD, VELLA, SIRDEY, LETHUILLIER, LEBLOND, FRARD, JAULEAU, FAUVE, GIGON, RENARD

Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur RUHLMANN donne pouvoir à Monsieur JAULNEAU

Membre de droit :

Monsieur le Préfet d'Eure et Loir représenté par Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur POUJET

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, Commandant SERRANO, Capitaine NICOLAS, Lieutenant LEBE, Adjudant-chef EGASSE, Caporal-chef CHERON

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 18 décembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 17 décembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 17 décembre 2002,

### Retrait provisoire des délégations d'attribution du Bureau

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, compte tenu qu'il n'est pas possible de réunir le Bureau actuellement, décide d'abroger la délégation des attributions suivantes à 9h10 :

- décision des actions à intenter en justice, tant en demande qu'en défense, et exercice de toutes les voies de recours
- approbation des contrats et conventions
- marchés : choix de la procédure de dévolution et autorisation de lancement de cette procédure et de signature des marchés
- assurances diverses
- gestion du personnel et du matériel du SDIS
- approbation des baux des biens immobiliers donnés ou à pris à ferme ou à loyer par le SDIS
- administrateurs du SDIS : formation, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat
- décision des remises gracieuses de dette dans la limite d'un montant unitaire plafond de 200 €
- décision sur toute question relative aux corps de première intervention, intégration, fusion, désaffectation, changement d'affectation, ou au transfert des biens personnels meubles et immeubles

### D.M.3 2002

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de décision modificative 2002 qui s'équilibre globalement à - 683.078,66 € répartis à hauteur de :

- + 15.000 € en fonctionnement
  - 698.078,66 € en investissement
- (tableaux joints en annexe)

### Budget Primitif 2003

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, et conformément aux dispositions de l'article L.1424-29 du C.G.C.T., décide d'adopter le budget primitif 2002 joint en annexe et s'équilibrant à 34.791.087 € :

- 26.969.632 € en section de fonctionnement
- 7.821.455 € en section d'investissement

### Principe de sur-cotisation de la construction de centre de secours par le SDIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'abroger sa délibération du 25 novembre 2002,

- de ne pas appeler les montants au titre de l'exercice 2003 selon le principe de la sur-cotisation applicable lors de la construction de centre de secours par le SDIS pour les communes défendues en premier appel par Nogent-le-Roi et Thiron-Gardais,
- de supprimer le principe au 1er janvier 2004.

### Subventions versées par le SDIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide pour l'exercice 2003 l'attribution des subventions suivantes :

- Union départementale des sapeurs Pompiers d'Eure et Loir	42.224 €
- Œuvre des Pupilles	1.950 €
- Association des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir	772 €
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir	11.000 €
- Amicale du personnel de la Direction	12.380 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2003 à l'article 657.

### Loyers versés aux communes CS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement semestriel par le SDIS fixé forfaitairement à 1.303 € pour les loyers de type 3, à 1.530 € pour les logements de type 4 et à 1.813 € arrondis pour les logements de type 5, aux 15 communes qui mettent à disposition 22 logements.

Les crédits, soit 71.000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2003 à l'article 6511.

### Emprunts des communes CS, CSP, CI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement des annuités d'emprunt budgétées sur l'article 6511 souscrits par les communes sièges d'un CS, d'un CSP ou d'un CI pour financer la rénovation, l'extension ou la construction d'un centre de secours, étant précisé que les crédits nécessaires inscrits au projet de Budget Primitif 2003 se répartissent comme suit :

- 315.421,71 € au titre de l'annuité 2003
- 97.074,00 € pour l'apurement 2002 de Lucé
- 76.433,00 € pour l'apurement 2002 de Nogent le Rotrou
- 19.628,00 € pour l'apurement 2002 de Brou
- 7.783,00 € pour l'apurement 2002 d'Authon du Perche
- 3.555,22 € pour le remboursement de l'emprunt de La Bazoche Gouet jusqu'à présent payé en investissement

### Conventions annuelles de financement avec les communes sièges d'un CPI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de valider le tableau joint en annexe définissant les conditions financières de chaque CPI concerné par les dispositions annuelles de financement,
- d'autoriser le Président à signer les conventions au titre de 2003

Le dispositif mis en place permet d'ajuster les inscriptions au plus près des besoins de sorte qu'une réduction de crédit pourra intervenir au Budget Supplémentaire 2003.

La ventilation des crédits est la suivante :

- article 6412 :
  - montant maximal 2003 : 179.621,10 €
  - solde de l'exercice 2002 : 170.240,26 €
- article 189 :
  - annuité 2003 : 17.058,55 €
  - Happonvilliers : 4.616,44 € (reliquat 2001 et 2002)

### Convention blanchisserie

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer une nouvelle convention jointe en annexe pour la location, le lavage et la livraison d'effets de literie, avec la SARL Blanchisserie GALLIA les 3 Moulins, pour faire suite à la précédente convention qui prend fin au 31 décembre 2002. Il est précisé que la SARL Blanchisserie GALLIA maintient les tarifs HT actuels :

- pour la location lavage d'un drap housse :	0,58 €
- pour la location lavage d'un drap de dessus :	0,58 €
- pour la location lavage d'une taie d'oreiller :	0,23 €
- pour le lavage d'un oreiller :	0,46 €
- pour le lavage d'une couverture :	1,52 €

**Remise gracieuse de dette**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la dette pour un montant de 77,00 € (505 F) (article 874.0) de Madame ROBIN – fuite d'eau- compte tenu de sa situation familiale et financière précaire.

## Liste des matériels à acquérir en investissement

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de valider la liste de matériel à acquérir en investissement et dont le coût unitaire est inférieur à 500 € TTC (jointe en annexe)
- de compléter la liste comme suit :
  - Matériel d'incendie et de secours :
    - Matériel de reconnaissance :
      - Outil de forçement
  - Equipement de protection individuelle :
    - Sur-pantalons
    - Ceinturons de sécurité

## Créations et suppressions de postes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve :

### Filière sapeurs-pompiers :

- la suppression d'un poste de capitaine
- la création d'un poste de commandant au 1er janvier 2003  
un capitaine venant d'être promu commandant au tableau d'avancement pour l'année 2003
- la suppression d'un poste de commandant
- la création d'un poste de capitaine  
qui sera chargé des fonctions de chef de groupement de Dreux compte tenu de la mutation du commandant chef de groupement territorial de Dreux le 15 septembre 2002
- la suppression de six postes d'adjudant
- la création de six postes de major à dater de la parution de la liste d'aptitude  
six adjudants ayant réussi un examen professionnel d'intégration dans le grade de major

Vu l'avis favorable de la CAP du 19 décembre 2002 :

- la suppression de six postes de sergent
- la création de six postes d'adjudant  
six sergents remplissant les conditions pour être nommés adjudants
- la suppression d'un poste d'agent qualifié
- la création d'un poste de sapeur-pompier professionnel de 2ème classe  
suite à la réussite au concours de sapeur-pompier professionnel

### Filière Technique :

Vu l'avis favorable de la CAP du 19 décembre 2002 :

- la suppression d'un poste de technicien principal
- la création d'un poste de technicien chef  
possible après 3 ans de service dans le grade de technicien principal
- création d'un nouveau poste d'agent d'entretien  
considérant qu'un agent d'entretien affecté au CSP Dreux est actuellement en congé longue maladie depuis le 5 novembre 2002 et que, âgé de 56 ans, il est peu probable qu'il reprenne son activité, sachant également que le traitement de l'agent placé en congé de longue maladie est pris en charge par l'assurance du SDIS et que la création du poste n'aura donc pas d'incidence budgétaire.
- Consolidation d'un emploi-jeune par la création d'un poste d'agent d'entretien,  
les tâches effectuées par cet agent au CSP Chartres étant indispensables
- Création de deux postes d'agent d'entretien  
étant donné que deux sapeurs-pompiers volontaires, suite à des accidents en service commandé, ont subi de graves préjudices qui les empêchent de retourner à une vie normale et que leur état de santé laisse présager des difficultés pour conserver leur emploi actuel.

### Filière Administrative :

- Consolidation d'un emploi-jeune en créant un poste d'agent administratif,  
l'agent ayant en charge le secrétariat à temps plein du service prévention et suppléant au secrétariat de tous mes autres services, remplissant des tâches indispensables au bon fonctionnement du CSP Dreux.

Vu l'avis favorable de la CAP du 19 décembre 2002 :

- suppression de deux postes d'agent administratif
- création de deux postes d'agent administratif qualifié  
les agents comptant au moins 6 ans de services effectifs, au 1er janvier de l'année, dans le grade d'agent administratif.

## Régime indemnitaire

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, le régime indemnitaire des filières administrative, sportive, sanitaire et sociale – Filière technique – des stationnaires

civils CTA/CODIS – cadre d'emploi spécifique du service des transmissions du Ministère de l'Intérieur – Filières des sapeurs-pompiers professionnels, joint en annexe.

### **Astreintes**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un système d'astreintes à compter du 1er janvier 2003.

Le dispositif mis en place correspondra à des astreintes, par périodes de 12 heures, de nuit en semaine et des astreintes jour et nuit par période de 12 heures en week-end et jours fériés.

Elles donneront lieu au paiement d'une vacation par période de 12 heures calculée au taux de la vacation horaire et dans la limite de 165 périodes de 12 heures par an et par sapeur-pompier volontaire.

Les vacances liées à ce projet ont été prises en compte dans le Budget Primitif.

### **Cotisations ordinales**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- la prise en charge de la cotisation ordinale du pharmacien gérant la pharmacie à usage intérieur du SDIS 28, salarié du service, à compter de l'exercice 2003 et ce tant que cette structure administrative n'est pas remise en cause par les autorités de tutelle,
- la prise en charge de la cotisation ordinale du médecin professionnel.

Un crédit de 396 € est prévu à cet effet au Budget Primitif.

### **Formation des sapeurs-pompiers de 2<sup>ème</sup> classe stagiaires**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la procédure de formation des sapeurs-pompiers de 2<sup>ème</sup> classe stagiaires, telle que présentée dans le rapport ci-joint, qui établit la durée totale de formation à cinquante semaines.

### **Création de CI**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions suivantes :

- arrondissement de Dreux :
  - convention d'intégration avec la commune de Faverolles
- arrondissement de Chartres :
  - convention d'intégration avec la commune de Yermenonville
  - convention d'intégration avec la commune de Le Thieulin
- arrondissement de Nogent le Rotrou :
  - convention d'intégration avec la commune de Croisilles
  - convention de fusion du CPI de Saint Laurent la Gatine avec le CI de Croisilles nouvellement constitué
- arrondissement de Châteaudun :
  - convention de fusion du CPI de Pré Saint Evroult avec le CI de Dancy (autorisation de création du CI le 14/12/01)

### **Marchés publics 2003**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles au lancement et à la passation des marchés publics sous forme d'appel d'offres ouverts pour les fournitures et/ou services suivants :
  - Carburants (marchés à lots géographiques)
  - Informatique, y compris le recours à un consultant pour préparer le cahier des charges
  - Téléphonie, y compris le recours à un consultant pour préparer le cahier des charges
  - ACROPOL
  - Matériel roulant :
    - 1 CECAR (Cellule Compresseur d'Air Respirable)
    - 4 VL1 (Véhicule de Liaison)
    - 4 VL IAD (Véhicule de Liaison des IAD)
    - 3 VL Officier garde (Véhicule de Liaison des officiers de garde)
    - 2 VPL (Véhicule Plongeurs)
    - 3 VPMA (Véhicule Poste Médical Avancé)
    - 5 VTU (Véhicule Tout Usage)
    - 1 VPCE (Véhicule Porte Cellule)
    - 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne) décomposé en 2 lots (châssis, équipement)
    - 2 FPTMO (Fourgon Pompe Tonne Mousse) décomposé en 2 lots (châssis, équipement)
    - 10 CCF (Camion Citerne Feux de Forêts) décomposé en 2 lots (châssis, équipement)
  - Habillement (Marché à bons de commande)
  - Matériel désincarcération :

- Marché pluriannuel à bons de commande sur 3 ans
- Equipement de 5 CS par an
- Matériel de transmission :
  - 950 appels sélectifs et 117 émetteurs-récepteurs portatifs
  - Marché pluriannuel à bons de commande sur 3 ans

L'ensemble des crédits nécessaires au lancement de ces procédures est inscrit au projet de budget primitif. Par ailleurs, considérant qu'au budget supplémentaire 2002 le Conseil d'Administration a voté un crédit de 797.347 € afin de financer l'acquisition d'appareils respiratoires isolants dont le lancement a été différé et qui généreront un excédent au compte administratif 2002,

Le Conseil d'Administration décide d'utiliser ces crédits pour lancer le marché portant sur :

- 250 (+/- 10%) ARI 300 bars simples
- 20 à 25 ARI 300 bars CMIC
- 830 (+/- 10%) bouteilles d'air 300 bars
- 75 à 100 passages en 300 bars des ARI MATISEC
- 45 à 80 passages en 300 bars des ARI COMMEINHES

s'engage à inscrire les crédits lors du Budget Supplémentaire 2003 et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation du marché.

### Réforme et vente de matériel

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser les cessions, réformes et le cas échéant donations des matériels dont la liste figure en annexe.

### Avenant à la convention de prêt de matériel au profit du SDIS du GARD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant à la convention de mise à disposition de moyens de secours au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du GARD jointe en annexe, ayant pour objet de prolonger le délai de mise à disposition de 6 mois.

### Transports sanitaires non-urgents

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'indemnisation suivante pour les transports sanitaires non-urgents :

Type de transport	Forfait d'indemnisation (1) (2)	Indemnisation applicable au 01/01/2003 Selon les tarifs de base (avenant publié le 15 juin 2002)
<b>Transport primaire (3)</b>	Un forfait départemental de prise en charge avec majoration de 75 % + un "forfait SAMU" + un forfait kilométrique de 40 kms sur la base du tarif kilométrique "transports sanitaires privés"	Un forfait départemental : 46.50 € Majoration de 75% : 34.90 € Un forfait appel SAMU : 20.43 € Un forfait kilométrique : 80.00 € Total 181.83 €
<b>Transport Inter ou Intra hospitalier (4)</b> La commune de destination est située en Eure et Loir	Un forfait départemental de prise en charge avec majoration de 75 % + un "forfait SAMU" + un forfait kilométrique de 120 kms sur la base du tarif kilométrique "transports sanitaires privés"	Un forfait départemental : 46.50 € Majoration de 75% : 34.90 € Un forfait appel SAMU : 20.43 € Un forfait kilométrique : 240.00 € Total 341.83 €
<b>Transport Inter ou Intra hospitalier (4)</b> La commune de destination est située hors de l'Eure et Loir	Un forfait départemental de prise en charge avec majoration de 75 % + un "forfait SAMU" + un forfait kilométrique de 240 kms sur la base du tarif kilométrique "transports sanitaires privés"	Un forfait départemental : 46.50 € Majoration de 75% : 34.90 € Un forfait appel SAMU : 20.43 € Un forfait kilométrique : 480,00 € Total 581.83 €

- (1) quelque soit le lieu, l'heure et le jour de prise en charge
- (2) base de référence : convention nationale des transports sanitaires privés (et ses avenants) organisant les rapports entre les transporteurs et les caisses d'assurance maladie (publiée au Journal Officiel)
- (3) transport à la demande directe du SAMU ou régulé par celui-ci, hors voie publique et pour intervention non urgente ou ne faisant pas partie des missions des sapeurs pompiers. Facture émise auprès des Centres Hospitaliers accueillant les victimes
- (4) facturation émise auprès des Centres Hospitaliers de prise en charge du patient

Cette indemnisation sera réévaluée lors de la prochaine séance du Conseil

### Programmes des CS et CI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de valider les programmes de surfaces concernant les différents types de centres, joints en annexe,
- d'autoriser le Président à intervenir auprès des représentants des communes pour la cession à titre gratuit d'un terrain viabilisé, et à signer les actes nécessaires.

### Opérations immobilières 2003

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à :

- lancer la procédure de maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes :
  - construction d'un Centre de Secours 8 travées – Bonneval (ou celui de Maintenon selon la disponibilité du terrain)

- construction d'un Centre de Secours 6 travées – Chateauneuf en Thymerais
  - construction d'un Centre d'Intervention 3 travées - Sainville
  - construction d'un Centre d'Intervention 2 travées - Varize
  - construction d'un Centre d'Intervention 1 travée – Dammarie
  - extension du Centre de secours de Senonches
  - extension du Centre de Secours de Toury
  - Extension du Centre d'Intervention d'Aunay sous Crécy
  - Extension du Centre d'Intervention de la Bazoche Gouët
- signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation des marchés.

#### **Bail avec la Société civile immobilière HAUVILLE**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer un nouveau contrat de location entre le SDIS et la Société Civile Immobilière HAUVILLE pour un nouveau bâtiment de 360 m<sup>2</sup> sis 17 rue de Meslay le Grenet à Bailleau le Pin, qui rend caduc le précédent contrat.

Le coût mensuel de la location est fixé à 915 € toutes charges comprises (sauf EDF)

#### **Contrat de location pour le CS d'Epernon**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat de location à intervenir avec la mairie d'Epernon, pour lequel des négociations sont actuellement en cours pour définir le montant du loyer et la date de prise d'effet.

Ce contrat concerne un logement, libéré par un sapeur-pompier dont les loyers étaient remboursés par le SDIS, qui permettra d'installer une salle de formation, un local pour les jeunes sapeurs-pompiers et le bureau du chef de centre.

retirée provisoirement.

#### **Report de délai d'attribution de bourse poids lourds**

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 18 décembre 2002,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le report de délai d'attribution de bourse poids lourds de 762,25 € accordée à Monsieur Thomas PAGES, sapeur-pompier professionnel affecté au CSP de Chartres, pour des raisons personnelles, n'a pas eu la possibilité d'obtenir son permis dans l'année.

#### **Mise en place de la redevance relative au traitement des déchets**

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 18 décembre 2002,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la COMACH relative à l'instauration d'une redevance spéciale pour l'élimination des déchets non-ménagers (mais assimilables) applicable au 1er janvier 2003, sur la base des estimations fournies (6.600 litres/semaine) et compte tenu du taux fixé à 0,0264 €/litre, le montant de la redevance spéciale pourrait s'établir aux environs de 9.000 € pour 2003.

L'année 2003 constituera une base d'appréciation pour la détermination des coûts annuels futurs.

#### **Elargissement du cadre d'emplois des opérateurs CTA/CODIS**

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 18 décembre 2002,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- l'élargissement aux cadres d'emploi des filières administrative et technique pour le recrutement des postes d'opérateurs vacants et à venir, à compter du 1er janvier 2003,
- la suppression d'un poste de sapeur-pompier professionnel 2ème classe et création d'un poste d'agent technique au 01/01/2003,
- la suppression d'un poste de sapeur-pompier professionnel 2ème classe et création d'un poste d'agent administratif au 01/01/2003.

#### **Délégation d'attributions au Bureau**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de rétablir à 11h20 la délégation d'attributions au Bureau retirée provisoirement.

## BUREAU

### Séance du 3 février 2003

Le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 3 février 2003, au Centre de Secours Principal 12 boulevard Foch à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :  
Madame BILLARAND-DAUPHIN  
Monsieur GORGES

--ooOoo--

#### **Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de biens affectés par la commune d'Authon du Perche au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir**

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de biens affectés par la commune d'Authon du Perche au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir, visant à préciser que le capital restant dû au 31/12/2000 de l'emprunt pris en charge par le SDIS s'établit à 35.641,32 €.

La signature de cet avenant ne modifie en rien la participation financière du SDIS.

#### **Avenant n° 1 au contrat d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux**

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux, joint en annexe, qui tient compte des conditions économiques et fixe les évolutions tarifaires à compter du 01/01/2003 comme suit :

Désignation du service	Montant initial H.T.	Montant avenant H.T.
Location d'un bac GRV (l'unité)	13,70 €	14,39 €
Fourniture de SHARPAK 0,6 litres (l'unité)	2,00 €	2,10 €
Fourniture de CLINISITIA 12 litres (l'unité)	1,75 €	1,84 €
Fourniture de CLINIBOX 25 litres (l'unité)	1,95 €	2,05 €
Fourniture de SEPTOPAK 30 litres avec opercule (l'unité)	5,50 €	5,78 €
Collecte, transport jusqu'à l'installation de traitement (le passage)	46,00 €	48,30 €
Traitement des DASRI (le kg)	0,27 €	0,28 €
TGAP sur les DASRI (la tonne)	9,15 €	9,15 €
(le kg)	0,01 €	0,01 €

#### **Avenant n° 3 au contrat "Bris de machines"**

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 3 au marché assurance lot n° 2 "Flotte automobile", qui a pour objet d'ajouter 4 échelles pour une valeur globale de 1.200.000 €.

Ceci entraînerait une augmentation à terme d'environ 3.422 € de la cotisation prévisionnelle 2003 de 175.688,18 €.

#### **Avenant n° 3 à la convention de développement d'activités pour l'emploi des jeunes n° 02899A0021 signée le 9 mars 1999**

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de développement d'activités pour l'emploi des jeunes n° 02899A0021 signée le 9 mars 1999, qui a pour objet de transférer un poste d'emploi-jeune à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir à compter du 15 février 2003, pour une période de 60 mois, déduction faite de la durée déjà écoulée depuis la création effective du poste.

La date de fin du contrat est donc fixée au 31 mars 2005.

Il convient de préciser que l'UDSPEL assure la charge financière de cet emploi.

## ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT

### **Arrêté n° 2002-343 du 25/04/2002 : Nomination du chef de centre du CI d'ALLONNES**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur LEGEAY Albert (Matricule N° 331), né le 17 août 1948 à Céton (61), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention d'ALLONNES) au Corps Départemental des Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de Adjudant Chef de sapeurs pompiers volontaires, à compter du 12 octobre 2001.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-590 du 30/07/2002 : Nomination du chef de centre du CI de THIVARS**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Christian SEVESTRE (Matricule N° 1555), SAPEUR 2<sup>ème</sup> CLASSE de sapeurs pompiers volontaires, né le 28 décembre 1962 à CHARTRES (28), est chargé des fonctions de Chef de Corps du Centre de Première Intervention de THIVARS à compter du 14 février 2002.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-713 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BAILLEAU LE PIN**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 11 octobre 2001, Monsieur Daniel LAYE (Matricule N° 443), né le 10 janvier 1950 à BAILLEAU LE PIN (28), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention de BAILLEAU LE PIN) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-714 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de CLEVILLIERS-CHALLET**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, Monsieur Christian MARTIN (Matricule N° 990), né le 22 avril 1956 à PARIS 15<sup>ème</sup> (75), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de CLEVILLIERS-CHALLET) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-715 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BEVILLE LE COMTE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 27 février 2002, Monsieur Alain ISAMBERT (Matricule N° 1638), né le 22 février 1964 à CHARTRES (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de BEVILLE LE COMTE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de SERGENT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-716 du 30/08/2002 : Nomination du chef de centre du CI de GAS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 30 janvier 2002, Monsieur Jean-François VIAUD (Matricule N° 1057), né le 5 mars 1957 à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de GAS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

### **Arrêté n° 2002-749 du 10/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de FONTAINE LA GUYON**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 24 avril 2002, Monsieur Marc LOISON (Matricule N° 737), né le 22 avril 1953 à PARIS 12<sup>ème</sup> (75), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de FONTAINE LA GUYON) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-750 du 10/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DAMMARIE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 30 mai 2002, Monsieur Patrice CHEVALIER (Matricule N° 1150), né le 3 mars 1958 à HARDRICOURT (78), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention de DAMMARIE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-775 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de PONTGOUIN**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001, Monsieur Lionel BEE (Matricule N° 346), né le 15 novembre 1948 à FRETIGNY (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de PONTGOUIN) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-776 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de MAILLEBOIS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, Monsieur Christian MARTRENCHARD (Matricule N° 805), né le 25 janvier 1954 à MERY SUR OISE (95), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de MAILLEBOIS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-777 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DIGNY**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 12 octobre 2000, Monsieur Michel PRE (Matricule N° 2004), né le 23 décembre 1969 à NOGENT LE ROTROU (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de DIGNY) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-778 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST AUBIN DES BOIS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 20 février 2002, Monsieur Olivier MAUPERTUIS (Matricule N° 1566), né le 22 mars 1963 à CHARTRES (28), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention de SAINT AUBIN DES BOIS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-779 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SOURS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, Monsieur Gilles EGASSE (Matricule N° 722), né le 24 février 1953 à SOURS (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de SOURS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-780 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SAINVILLE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 10 mai 2000, Monsieur René DAUVILLIERS (Matricule N° 224), né le 11 mars 1947 à PUSSAY (91), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de SAINVILLE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-781 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST SYMPHORIEN LE CHATEAU**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 24 avril 2002, Monsieur Emmanuel BERQUER (Matricule N° 778), né le 12 septembre 1953 à RINXENT (62), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de SAINT SYMPHORIEN LE CHATEAU) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de SERGENT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-782 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BEAUMONT LES AUTELS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 11 septembre 2000, Monsieur Pierre-Marie CHARTRAIN (Matricule N° 1161), né le 7 avril 1958 à NOGENT LE ROTROU (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de BEAUMONT LES AUTELS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de SERGENT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-783 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LA BAZOCHE GOUET**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 10 mai 2000, Monsieur James PAPIN (Matricule N° 674), né le 25 août 1952 à LAVARE (72), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de LA BAZOCHE GOUET) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-784 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de ST VICTOR DE BUTHON**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 22 juin 2000, Monsieur Bernard LEGRET (Matricule N° 626), né le 2 janvier 1952 à SAINT VICTOR DE BUTHON (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de SAINT VICTOR DE BUTHON) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-785 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BU**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> mars 2001, Monsieur Jean-François OLEKSIK (Matricule N° 297), né le 23 mars 1948 à PLAISIR (78), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de BÛ) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-786 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de DANGEAU**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 9 octobre 2000, Monsieur Gérard RASSANT (Matricule N° 635), né le 29 février 1952 à CHARTRES (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de DANGEAU) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-787 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de CHATILLON EN DUNOIS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001, Monsieur Raymond MEUNIER (Matricule N° 614), né le 10 novembre 1951 à CHATILLON EN DUNOIS (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de CHATILLON EN DUNOIS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-788 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LA FERTE VILLENEUIL**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 30 janvier 2002, Monsieur Jean-Claude BRANLARD (Matricule N° 1008), né le 14 juillet 1956 à MONTAILLE (72), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de LA FERTE VILLENEUIL) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-789 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de LE GAULT ST DENIS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 9 janvier 2001, Monsieur Philippe MESLARD (Matricule N° 1565), né le 14 mars 1963 à LE GAULT SAINT DENIS (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de LE GAULT SAINT DENIS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-790 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de SANCHEVILLE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Bruno POTHIER (Matricule N° 1653), né le 3 avril 1964 à CHARTRES (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de SANCHEVILLE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-791 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de UNVERRE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, Monsieur Jean-Claude DELPEUX (Matricule N° 660), né le 21 mai 1952 à UNVERRE (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de UNVERRE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-792 du 24/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de JANVILLE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 20 février 2002, Monsieur Robert ARNOULT (Matricule N° 274), né le 26 octobre 1947 à JANVILLE (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention de JANVILLE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de SERGENT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-823 du 25/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI d'AUNAY SOUS CRECY**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 10 mai 2000, Monsieur Michel MARCHAND (Matricule N° 396), né le 24 juillet 1949 à TREON (28), est nommé Chef de Centre (Centre d'Intervention d'AUNAY SOUS CRECY) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-829 du 30/09/2002 : Nomination du chef de centre du CI de TERMINIERS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Alain LE LOUARN (Matricule N° 1021), né le 5 septembre 1956 à LOIGNY LA BATAILLE (28), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention de TERMINIERS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-906 du 02/10/2002 : Nomination du chef de centre du CI de THIRON GARDAIS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 5 septembre 2002, Monsieur Didier ROUSSEAU (Matricule N° 1230), né le 26 février 1959 à NOGENT LE ROTROU (28), est nommé Chef de Centre (Centre de Secours de THIRON GARDAIS) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs pompiers volontaires.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-938 du 17/10/2002 : Nomination du chef de centre du CI de BOISSY LES PERCHE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 30 mai 2002, Monsieur Bruno HOUVET (Matricule N° 1608), né le 07 septembre 1963 à CHARTRES (28), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention de BOISSY LES PERCHE) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-1020 du 19/11/2002 : Nomination du chef de centre du CPI de LOIGNY LA BATAILLE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Valérie BOURGEVIN (Matricule N° 1781), CAPORAL-CHEF de sapeurs pompiers volontaires, née le 10 mars 1966 à ORLEANS (45), est chargée des fonctions de Chef du Centre de Première Intervention de LOIGNY LA BATAILLE à compter du 18 octobre 2002.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-1251 du 05/12/2002 : Nomination du chef de centre du CS de BREZOLLES**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 07 décembre 2002, Monsieur Michel FISSEAU (Matricule N° 882), né le 17 novembre 1954 à VENDÔME (41), LIEUTENANT de sapeurs pompiers volontaires est nommé Chef du Centre de Secours de BREZOLLES.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2002-1380 du 31/12/2002 : Nomination du chef de centre du CS d'ILLIERS-COMBRAY**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 26 décembre 2002, Monsieur Michel GATEAU (Matricule N° 161), né le 21 avril 1946 à ILLIERS-COMBRAY (28), est nommé Chef de Centre (Centre de Secours d'ILLIERS-COMBRAY) au Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir, au grade de LIEUTENANT de sapeurs pompiers volontaires.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2003-135 du 22/01/2003 : Nomination du chef de centre du CS de LUCE**

Article 1<sup>er</sup> : Le capitaine de sapeurs-pompiers professionnel Jean-Paul QUIGNAUX (Matricule N° 1074), affecté au Centre de Secours Principal de CHARTRES, est chargé des fonctions de Chef du Centre de Secours de LUCE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

**Arrêté n° 2003-201 du 05/02/2003 : Délégation de signature du Président du Conseil d'Administration**

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du Conseil d'Administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives intérieures au département à l'exception des lettres adressées à Monsieur le Préfet, Messieurs les Sous-Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Généraux et aux Maires (hors affaires courantes) ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables, bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du Service Départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics et des emprunts ;

- les avis de tirage et de remboursement ainsi que les demandes de cotation de taux fixe en vue d'un arbitrage, les avis d'arbitrage et tous les documents nécessaires à la gestion de trésorerie et de dette dans le cadre du contrat CLTR Indexia souscrit auprès de DEXIA-CLF ;
- les documents et actes concernant les virements de crédits ;
- les conventions de formation, et tous les documents nécessaires à la gestion normale du Service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, les arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le Conseil d'Administration doit donner pouvoir à son Président).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le Lieutenant Colonel Vincent ALLARD, Directeur Départemental Adjoint.

Délégation est également donnée à Madame Sylvie GIGAREL, Attaché Principal Territorial, Chef du Groupement Administratif et Financier, dans le cadre de ses attributions (Comptabilité – Finances ; Marchés Publics ; Affaires Générales ; Assurances des biens meubles et immeubles).

Délégation est également donnée à Madame le Commandant Francine VASSEUR, chef du groupement Ressources Humaines, dans le cadre de ses attributions, y compris les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Colonel Didier PARIS, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Lieutenant Colonel Vincent ALLARD, délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de leur groupement est donnée à :

- Monsieur le Lieutenant-Colonel Vincent ALLARD, Directeur Départemental Adjoint ou en cas d'absence au lieutenant Patrick BEAUVAIS,
- Monsieur le Médecin Hors Classe Jean-Luc SERRANO, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant Daniel BOSSION, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de NOGENT LE ROTROU,
- Monsieur le Commandant Gérard DIEFFENBACHER, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de CHATEAUDUN,
- Monsieur le Lieutenant Colonel Eric LORTHIOIS, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de CHARTRES,
- Monsieur le Capitaine Stéphane CONTAL, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de DREUX,
- Monsieur le Commandant Bertrand DOUVILLE, Chef du Groupement des Services Techniques,
- Monsieur Patrick TIMBART, Chef du Groupement Informatique.

Article 4 : Dans la limite des crédits alloués au fonctionnement de leur Groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- Madame le Commandant Francine VASSEUR, Chef du Groupement Ressources Humaines ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur le Capitaine Jérôme LINCK, Chef du Service Formation, ou à Monsieur le Major Patrick LELONG pour les articles 601 – 61322 – 6191 – 643 – 660 et 6611.
- Monsieur le Lieutenant-Colonel Vincent ALLARD, Directeur Départemental Adjoint ou en cas d'absence à Monsieur le Capitaine Rémi LADAME et à Monsieur le Lieutenant Martin DEROIDE pour les articles de fonctionnement, ou en cas d'absence, dans la limite de 1.500 €, à Monsieur Philippe PREVOTAT ou à Monsieur Gérard GUEDOU, Contrôleur de travaux, pour les articles 605 – 609 – 6314-2 et 6629, pour le groupement Opérations.
- Monsieur le Médecin Hors Classe Jean-Luc SERRANO, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant Daniel BOSSION, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de NOGENT LE ROTROU ou en cas d'absence, uniquement pour les articles de fonctionnement, à Monsieur le Lieutenant Franck WALUSINSKI, le Major Alain LELONG, et dans la limite de 800 € TTC à Monsieur le Major Jean-Marie REMOND à l'article 602 ainsi qu'à Monsieur l'Adjudant Daniel VICHARD aux articles 605 – 606 – 6314 et 6315.
- Monsieur le Commandant Gérard DIEFFENBACHER, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de CHATEAUDUN ou en cas d'absence, uniquement pour les articles de fonctionnement, à Monsieur le Lieutenant Yves CATHERINOT, et dans la limite de 800 € TTC à Monsieur le Major Bernard AUBRY aux articles 600 – 601 – 602 – 603 – 605 – 606 – 607 – 608 – 609 – 660 – 662 – 663 – 6314 et 6315.
- Monsieur le Lieutenant Colonel Eric LORTHIOIS, Chef du Groupement de Sapeurs Pompiers de CHARTRES ou en cas d'absence, uniquement pour les articles de fonctionnement, à Monsieur le Capitaine Jean-Paul QUIGNAUX, et dans la limite de 800 € TTC à Monsieur le Lieutenant Alain LEBE aux articles 602 - 603 – 605 – 606 – 607 – 609 – 6314 et 6315.
- Monsieur le Capitaine Stéphane CONTAL, chef du Groupement de Sapeurs-Pompiers de DREUX ou en cas d'absence, uniquement pour les articles de fonctionnement, à Monsieur le Lieutenant Mickaël ACHARD, à Monsieur le Lieutenant Fabien LECUIROT, et dans la limite de 800 € TTC à Monsieur le Lieutenant Philippe MARILLEAU aux articles 602 – 603 – 605 – 606 – 607 – 608 – 609 – 6314 et 6315, à Monsieur le Major Didier POLSTER aux articles 603 – 605 – 606 – 607 – 609 – 6314 et 6315 ainsi qu'à Monsieur le Major Robert DESCLOS à l'article 602.

- Monsieur Patrick TIMBART, Attaché Territorial, Chef du Groupement Informatique.
- Monsieur le Commandant Bertrand DOUVILLE, Chef du Groupement des Services Techniques ou en cas d'absence et dans la limite de 1 500 € TTC à Monsieur Patrick HUBERT, Agent de Maîtrise Qualifié, Chef de l'Atelier Départemental aux articles 605 – 606 – 609 – 662.9 et 6315.

Article 5 : Dans la limite des crédits alloués en section de fonctionnement à leur Service, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commandes, les validations de factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- Monsieur Jean Yves BOIVIN, Technicien Territorial, Chef du Service Bâtiments.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude FAVRAT

## ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET

### Arrêté n° 2003-0017 du 16/01/2003 : Création du C.I. de Logron

Article 1<sup>er</sup> : Il est créé à compter du **6 novembre 2002** au Corps Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir à LOGRON (constitué à partir des Corps de Première Intervention de LOGRON à compter du 6 novembre 2002 et de GOHORY à compter du 26 novembre 2002), classé "Centre de Première Intervention Départemental" qui prendra l'appellation de "**Centre d'Intervention de LOGRON**".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au Règlement de Mise en Œuvre Opérationnelle Départemental, le Centre d'Intervention de LOGRON intervient sur les communes suivantes :

- LOGRON
- GOHORY

Le Préfet,  
Nicolas DESFORGES

### Arrêté n° 2003-0036 du 17/01/2003 : Création du C.I. d'Alluyes

Article 1<sup>er</sup> : Il est créé à compter du **30 octobre 2002** au Corps Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir à ALLUYES (constitué à partir des Corps de Première Intervention de ALLUYES et de MONTBOISSIER à compter du 30 octobre 2002), classé "Centre de Première Intervention Départemental" qui prendra l'appellation de "**Centre d'Intervention de ALLUYES**".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au Règlement de Mise en Œuvre Opérationnelle Départemental, le Centre d'Intervention de ALLUYES intervient sur les communes suivantes :

- ALLUYES
- MONTBOISSIER

Le Préfet,  
Nicolas DESFORGES

### Arrêté n° 2003-0043 du 21/01/2003 : Liste opérationnelle S.A.L.

Article 1<sup>er</sup> : Sont déclarés aptes opérationnels pour l'année 2003 les plongeurs du Service d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir dont les noms suivent :

#### Chefs d'unité

Adjudant/Chef	FAIPEUR Didier	CSP Dreux
Caporal	FEUGEAS Gyslain	CSP Chartres

#### Scaphandriers Autonomes Légers (SAL)

Capitaine	QUIGNAUX Jean Paul	CSP Chartres
Lieutenant	LEBE Alain	CSP Chartres
Sergent	RABOUILLE Gilles	CSP Chartres
Caporal	MONTEIRO Stéphane	CSP Chartres
Major	GATEAU Frédéric	CSP Dreux
Adjudant	SUZANNE Daniel	CSP Dreux
Caporal/Chef	GAUDIN Didier	CSP Dreux
Caporal/Chef	CATIGNOL Damien	CSP Dreux
Caporal	STEITS Arnaud	CSP Dreux
Caporal	FAYEMENDY Didier	CSP Dreux

Le Préfet,  
Nicolas DESFORGES

### Arrêté n° 2003-0044 du 21/01/2003 : Liste opérationnelle GRIMP

Article 1<sup>er</sup> : Le Lieutenant Alain LEBE, titulaire de l'unité de valeur IMP 3, est chargé pour l'année 2003 du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux du Corps Départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (GRIMP 28).

Article 2 : Pour l'année 2003, le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux est composé de :

#### ◆ Conseillers Techniques :

- Lieutenant Colonel LORTHIOIS Eric CSP CHARTRES
- Lieutenant LEBE Alain CSP CHARTRES
- Adjudant-chef ANNE Jean-François CSP CHARTRES

#### ◆ Chefs d'Unité :

- Major KERNIN André CSP DREUX
- Adjudant-chef GATEAU Frédéric CSP DREUX
- Sergent Chef DESNOS Alain CSP CHARTRES

◆ Sauveteurs :

- Adjudant-Chef LE PRE Yvon	CSP CHARTRES
- Adjudant GUILLEMENT Alain	CSP CHARTRES
- Adjudant CLEBANT Alain	CSP DREUX
- Sergent RABOUILLE Gilles	CSP CHARTRES
- Caporal Chef DIAZ Antonio	CSP CHARTRES
- Caporal EON Richard	CSP CHARTRES
- Caporal MONTES Mickaël	CSP CHARTRES
- Caporal MORICE Philippe	CSP DREUX
- Caporal MAHAIT Richard	CSP DREUX
- Caporal WYNS Sébastien	CSP DREUX
- Sapeur BEAUTIER Marcel	CSP DREUX
- Sapeur CORDIER Franck	CSP DREUX

Le Préfet,  
Nicolas DESFORGES

## ARRETES DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

### Arrêté du 03/01/2003 : Tableau d'avancement

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels de l'Eure-et-Loir est établi, au titre de l'année 2003, dans l'ordre suivant :

N° 1 – Capitaine Bertrand DOUVILLE

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS de l'Eure-et-Loir,  
Claude FAVRAT

Pour le Ministre et par délégation,  
le sous-directeur des sapeurs-pompiers  
Jacques SCHNEIDER

### Arrêté du 03/01/2003 : Tableau d'avancement

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Bertrand DOUVILLE, capitaine de sapeurs-pompiers professionnel de l'Eure-et-Loir, est promu au grade de commandant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS de l'Eure-et-Loir,  
Claude FAVRAT

Pour le Ministre et par délégation,  
le sous-directeur des sapeurs-pompiers  
Jacques SCHNEIDER